



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi sept décembre deux mille quinze, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mireille Campeau, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Étaient également présents : Madame Manon Lambert, directrice générale et monsieur Jacquelin Millette, inspecteur municipal.

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 30, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**15-12-168 POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant les sujets suivants au point varia :

Service sécurité incendie :

22-A) Congédiement de pompiers volontaires

22-B) Embauche de nouveaux pompiers volontaires

**15-12-169 POINT 4
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2015**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance régulière du 2 novembre 2015 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 2 novembre 2015 soit approuvé.

15-12-170

POINT 5
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – OCTOBRE 2015 – NOVEMBRE 2015

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1500286 à D1500321, totalisant 12 844,71 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2015;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros CP1500471 à CP1500518, totalisant 59 085,88 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2015;

Le conseil accepte les registres de chèques suivants pour le mois de novembre 2015:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1500322 à D1500362, totalisant 11 377,15 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2015;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros CP1500519 à CP1500535, et les numéros CP0000001 à CP0000032 totalisant 63 438,45 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2015;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

15-12-171

POINT 6
CORRESPONDANCE

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

PROVENANCE

- Du Fonds Jeunesse CDJL – Notre projet pour la bibliothèque n'a pas été retenu.
- De Action-Santé – Plein-Air Chute-St-Philippe – Invitation aux élus à participer au triathlon d'hiver le 6 février 2016.

POINT 7
PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens, quatre (4), étaient présents. Aucune question, seulement de l'information.

15-12-172

POINT 8
DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – ENTRETIEN DE
L'INFRASTRUCTURE DU PARC LINÉAIRE « LE P'TIT TRAIN DU NORD »

ATTENDU QUE le Parc linéaire « Le P'tit Train du Nord » est situé sur une emprise ferroviaire abandonnée appartenant au ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE l'infrastructure sous le parc linéaire présente des signes importants de dégradation;

ATTENDU QU'en plus de la décision du gouvernement du Québec d'abolir sa participation au programme d'entretien de la Route Verte, le ministère des Transports n'a pris aucun engagement quant au maintien de l'infrastructure sous la piste cyclable;

ATTENDU QUE l'on dénombre plus de 1 million de passagers annuellement sur le Parc linéaire « Le P'tit Train du Nord »;

ATTENDU QU'un nombre important d'entreprises touristiques de la région des Laurentides dépendent de la qualité de l'infrastructure du Parc linéaire et sont préoccupées par les décisions du gouvernement;

ATTENDU QUE le Parc linéaire « Le P'tit Train du Nord » traverse six (6) MRC de la région des Laurentides et vingt-cinq (25) municipalités de la région des Laurentides;

ATTENDU QUE le Parc linéaire « Le P'tit Train du Nord » est un outil de développement économique et social de la région des Laurentides;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel demande au ministère des Transports du Québec de prendre les responsabilités qui reviennent au propriétaire de l'emprise ferroviaire abandonnée et qu'un engagement financier soit pris en ce sens.

La présente résolution soit transmise aux personnes suivantes :

- M. Robert Poëti, ministre des Transports du Québec;
- M. Clément Cardin, président de la Corporation du Parc linéaire « Le P'tit Train du Nord »;
- Aux directeurs des MRC de la région des Laurentides;
- Aux conseils municipaux des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle

15-12-173

POINT 9
DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – RÉTABLISSEMENT DU
VOLET 4 – ENTRETIEN ROUTE VERTE – PROGRAMME VÉLOCE II

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé, le 7 novembre dernier l'abolition du volet 4 du programme « Véloce II », visant l'entretien de la Route Verte, lors de la signature du *Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale*;

ATTENDU QUE le volet 4 a pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable qu'est la Route Verte;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 met fin à ce partenariat gagnant, qui a permis depuis 2001 d'assurer une uniformité nécessaire à l'entretien d'un réseau cyclable panquébécois, accessible et sécuritaire sur plus de 5358 km;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 menace la pérennité de la Route Verte et, par conséquent, l'existence de tronçons localisés sur notre territoire;

ATTENDU QUE le fardeau fiscal, notamment en milieu rural où la capacité de taxation est moindre, limite les municipalités à compenser l'aide gouvernementale octroyée dans le cadre du volet 4;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 aura un impact sur la qualité de l'entretien et sur la sécurité des usagers de notre réseau cyclable;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 aura des impacts économiques négatifs régionaux et nationaux;

ATTENDU QUE la dégradation ou la fermeture de certains tronçons affectera la renommée et la capacité d'attraction touristique du réseau panquébécois de la Route Verte;

ATTENDU le dépôt de la pétition « Sauvons notre Route Verte », le 26 octobre 2015, auprès de treize (13) députés dans dix (10) régions, demandant de ramener le programme d'entretien de la Route Verte;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, de rétablir le volet 4 du programme « Véloce II » visant l'entretien de la Route Verte.

La présente résolution soit également transmise aux personnes suivantes :

- Madame Dominique Vien, ministre du Tourisme;
- Monsieur Robert Poëti, ministre des Transports;
- Monsieur François Blais, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre du Loisir et du Sport;
- Madame Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides et ministre des Relations internationales et de la Francophonie;
- Monsieur Sylvain Pagé, député de Labelle;
- Madame Lucie Lanteigne, Vélo Québec
- Monsieur Frédéric Lessard-Poulin, Association des réseaux cyclables du Québec;
- Madame Jackline Williams, directrice générale, MRC d'Antoine-Labelle
- Aux conseils municipaux des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle

15-12-174

POINT 10
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – COOPÉRATIVE DE SANTÉ DE FERME-NEUVE – ANNÉE 2015

ATTENDU la demande de soutien financier pour l'année 2015 de la Coopérative de santé de Ferme-Neuve;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité verse à la Coopérative de santé de Ferme-Neuve, la somme de 1 500 \$, représentant une contribution annuelle pour l'année 2015.
2. La Municipalité autorise également un montant récurrent annuel de 1 500 \$ pour les trois (3) prochaines années, soit 2016-2017-2018.

15-12-175

POINT 11
SALAIRES – EMPLOYÉS MUNICIPAUX PERMANENTS – ANNÉE 2016

ATTENDU QUE l'augmentation des salaires des employés municipaux est basée depuis deux (2) ans sur l'indice des prix à la consommation (IPC) de septembre de chaque année conformément aux dispositions prévues aux contrats de travail;

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 1 % au cours de la période de 12 mois se terminant en septembre 2015;

ATTENDU QUE la structure salariale des employés municipaux de la province de Québec permet d'assurer que les salaires offerts soient équitables, compétitifs et stimulants et que les employés soient justement rémunérés;

ATTENDU QUE les employés municipaux permanents ont demandé au conseil municipal de modifier les contrats de travail de chacun pour que l'augmentation des salaires annuels soit un minimum de 2% ou l'IPC pour chaque année;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. Le conseil autorise une augmentation salariale de 2 % aux employés municipaux permanents, pour l'année 2016, le tout tel qu'inscrit dans le document présenté à cet effet.
2. Le conseil autorise pour les années suivantes une augmentation salariale minimale de 2 % ou l'IPC pour chaque année.
3. Le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ledit document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel.

15-12-176

POINT 12
SALAIRE – INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT – ANNÉE 2016

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel a procédé à l'embauche de monsieur Luc Marcotte le 1^{er} janvier 2011 au poste d' « inspecteur en bâtiment et en environnement » pour un temps partiel (2 jours / semaine);

ATTENDU QUE monsieur Marcotte s'est adressé au conseil municipal au printemps 2015 pour faire une demande de reconsidération de son salaire à la hausse;

ATTENDU QUE suite à cette demande le conseil a procédé à l'étude de performance de monsieur Marcotte et acquiesce à apporter une modification salariale pour la prochaine année;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. Le conseil autorise une augmentation de salaire de 3 \$ / heure à monsieur Luc Marcotte, inspecteur en bâtiment et environnement, et ce à partir de janvier 2016.
2. Le conseil autorise pour les années suivantes une augmentation salariale minimale de 2 % ou l'IPC pour chaque année.

15-12-177

**POINT 13
SALAIRES – POMPIERS – ANNÉE 2016**

ATTENDU QUE l'augmentation des salaires annuels des pompiers était basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC) de septembre de chaque année;

ATTENDU QUE le conseil a autorisé une augmentation salariale aux employés municipaux d'un minimum de 2% ou l'IPC pour chaque année à partir de l'année 2016;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. Le conseil autorise une augmentation salariale de 2% à tous les pompiers et officiers sur le taux horaire pour les sorties de feu et les pratiques, pour l'année 2016.
2. Le tarif horaire soit doublé pour la première heure dans toutes les interventions à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Michel.
3. Un tarif horaire de 15 \$ soit octroyé aux pompiers non-formés pour les pratiques.
4. Un tarif horaire de 15 \$ soit octroyé pour la formation des pompiers et que les frais des repas soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et les frais de déplacement soient remboursables au km selon le tarif en vigueur.

Pour recevoir cette compensation, le pompier devra avoir complété chacune des sections de sa formation et sera payable à la fin de la formation.

5. Le conseil autorise pour les années suivantes une augmentation salariale minimale de 2 % ou l'IPC pour chaque année.

15-12-178

**POINT 14
SALAIRE – EMPLOYÉES DE LA BIBLIOTHÈQUE – ANNÉE 2016**

ATTENDU QUE l'augmentation des salaires annuels des employés de la bibliothèque était basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC) de septembre de chaque année;

ATTENDU QUE le conseil a autorisé une augmentation salariale aux employés municipaux d'un minimum de 2% ou l'IPC pour chaque année à partir de l'année 2016;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil autorise une augmentation salariale de 2% aux employées de la bibliothèque pour l'année 2016 et pour les années suivantes une augmentation salariale minimale de 2% ou l'IPC pour chaque année.

15-12-179

**POINT 15
INDEXATION DES PRIMES MENSUELLES – DIRECTEUR ET SECRÉTAIRE –
SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE le directeur et la secrétaire du Service sécurité incendie reçoivent chacun une prime mensuelle pour leur travail au sein du service;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Les primes mensuelles du directeur et de la secrétaire du Service sécurité incendie soient majorées de 2 % pour l'année 2016.

15-12-180

**POINT 16
OFFRE DE SERVICE – TECHNICIEN À LA STATION D'EAU POTABLE –
ANNÉE 2016**

ATTENDU l'offre de service de « Services Environnementaux Lussier », datée du 25 novembre 2015, pour des opérations de traitement de l'eau potable et de prélèvements de l'eau du réseau d'aqueduc de la Municipalité;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel accepte l'offre de service soumise par la firme « Services Environnementaux Lussier » concernant les opérations de traitement de l'eau potable et de prélèvements de l'eau du réseau d'aqueduc, pour l'année 2016 et pour un montant mensuel de 1 477,42 \$, taxes incluses, et aux conditions stipulées dans ladite offre de service jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

L'offre de service est valide pour la station d'eau potable existante.

15-12-181

**POINT 17
RENCONTRE ANNUELLE 2015-2016 – CONSEIL MUNICIPAL ET EMPLOYÉS
MUNICIPAUX**

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité autorise l'appropriation des fonds nécessaires à une rencontre annuelle du conseil municipal et des employés municipaux le 16 janvier 2016, et ce afin de permettre de faire le point sur les activités de l'année 2015-2016.

2.- Cette dépense soit imputée à même le budget général de l'année 2016.

15-12-182

**POINT 18
EMBAUCHE – SURVEILLANT DE PATINOIRE ET GLISSADES – HIVER
2015-2016**

ATTENDU QU'un avis d'offre d'emploi au poste de « surveillant de patinoire et glissades » pour l'hiver 2015-2016 a été publié dans une lettre circulaire distribuée sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, le 27 octobre 2015;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu cinq (5) candidatures;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité procède à l'embauche de mesdames Natacha Lepage et Cindy Tassé, à titre de « surveillant de patinoire et glissades » au Parc Multisport La Sporthèque, pour l'hiver 2015-2016, et ce aux conditions prévues au contrat de travail.

2. La directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, le contrat à intervenir à ces fins.

15-12-183

POINT 19

AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D’EAU POTABLE – GROUPE QUÉBECO INC.

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) a approuvé le règlement d’emprunt 15-163 pour des travaux de mise à niveau des installations de production et de distribution d’eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité est admissible à l’aide financière du MAMOT dans le cadre du programme « PRIMEAU » pour ledit projet;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 15-09-131 la Municipalité a octroyé le contrat des travaux de mise à niveau des installations de production et de distribution d’eau potable à « Groupe Québéco inc. »;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l’unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise le paiement à « Groupe Québéco inc. » tel que décrit au décompte progressif 02, préparé par les Consultants SM inc., daté du 25 novembre 2015, au montant de 399 279,26 \$, taxes incluses.
2. Cette dépense soit imputée au règlement numéro 15-163.

15-12-184

POINT 20

AUTORISATION DE PAIEMENT – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D’EAU POTABLE – LES CONSULTANTS SM INC.

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel a mandaté, par sa résolution numéro 14-05-77, la firme d’ingénieurs « Les Consultants SM inc. » pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis relatifs aux travaux de mise à niveau des installations de production d’eau potable (Projet F1415198);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu 10 septembre 2015, de la firme « Les Consultants SM inc. », une recommandation pour la surveillance en résidence pour les travaux de génie civil;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l’unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise le paiement à la firme « Les Consultants SM inc. » de frais d’honoraires pour la surveillance des travaux de mise à niveau des installations de production d’eau potable d’un montant de 17 016,30 \$, tel que décrit à la facture numéro 334301, datée du 27 novembre 2015.
2. Cette dépense soit imputée au règlement numéro 15-163.

15-12-185

POINT 21

DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE – ENTRETIEN DES SENTIERS QUADS – CLUB QUAD HAUTS-SOMMETS

ATTENDU la demande d’aide financière pour l’entretien des sentiers quads du Club Quad Hauts-Sommets, datée du 15 novembre 2015;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l’unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel avise le Club Quad Hauts-Sommets que cette année, elle ne donnera pas suite à leur demande d'aide financière pour l'entretien des sentiers quads, et leur souhaite tout le succès possible dans leur levée de fonds.

15-12-186

POINT 22 - VARIA

A) CONGÉDIEMENT – POMPIERS VOLONTAIRES – SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE les pompiers volontaires suivants :

- Tommy Piché
- Tommy Bissonnette
- Jean-Sébastien Lafleur
- Sébastien Gougeon

ont démontrés, par leur absence aux pratiques ainsi qu'aux interventions, leur désintéressement et leur non-disponibilité pour le Service sécurité incendie;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service sécurité incendie de Mont-Saint-Michel;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité mette un terme à l'emploi de messieurs :

- Tommy Piché
- Tommy Bissonnette
- Jean-Sébastien Lafleur
- Sébastien Gougeon

tous pompiers volontaires au Service de sécurité incendie de la Municipalité de Mont-Saint-Michel et autorise le directeur à reprendre les équipements (radio) appartenant au Service.

15-12-187

POINT 22 - VARIA

B) EMBAUCHE – POMPIERS VOLONTAIRES – SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU la recommandation du directeur du Service sécurité incendie de la Municipalité;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Les personnes suivantes soient embauchées comme « pompier volontaire » au Service de sécurité incendie de Mont-Saint-Michel et ce en date de la présente résolution :

- M. Yan Lévesque, résidant au 106, 8^e Rue
- M. Stéphane Bélisle, résidant au 106, rue Fleurant

15-12-188

POINT 23
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 20 h 35.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

MANON LAMBERT
Directrice générale